

L'U2P quitte la délégation paritaire permanente « Retraite » et appelle à une prise de conscience générale

Le Conseil Exécutif de l'U2P a décidé de mettre fin à sa participation à la délégation paritaire permanente « Retraite » avec le souhait que ce retrait contribue à une prise de conscience générale.

Les semaines passent et le paysage international ne cesse de se transformer sous nos yeux. Le Chef de l'Etat a appelé à un effort financier inédit afin de renforcer notre puissance militaire, en faisant passer le budget de la Défense de 2% à 3,5% du PIB.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 25.03.07

Paris, 18 mars 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

La France a par ailleurs dépensé 51 milliards d'euros en 2024, à fonds perdus, pour rembourser les intérêts de sa dette qui s'élève à plus de 3200 milliards d'euros.

En parallèle la Cour des comptes nous indique qu'en cas de simple prolongement des règles actuelles, les dépenses liées aux retraites généreront un déficit de 6,6 milliards d'euros cette année, de 14 à 15 milliards d'euros en 2035 et de 25 à 32 milliards d'euros en 2045.

Rappelons en outre que la France affiche le taux de prélèvements obligatoires et le niveau de dépenses publiques parmi les plus élevés du monde occidental.

Est-il vraiment sérieux dans ce contexte de déficits structurels et de projections alarmantes, de continuer à emprunter la voie d'un retour de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ou d'une réduction de la durée d'activité requise pour accéder à la retraite ? Comment croire que la solution viendra d'un alourdissement du poids de notre protection sociale qui est déjà parmi les plus généreuses au monde ?

L'U2P qui souhaite sauver le système de protection sociale à la française, considère que des mesures drastiques doivent être prises pour rétablir l'équilibre de nos régimes sociaux.

La première des réformes à mener est celle du mode de financement de la protection sociale, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des actifs. Pour cela il convient de rapprocher le salaire net du salaire brut, en transférant vers d'autres sources de financement, les charges qui n'ont pas de lien direct avec le travail (famille, maladie, autonomie).

Par ailleurs, la nécessité de mettre en place un régime des retraites qui soit financièrement équilibré, imposera de repousser l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 64 ans. Il faudra néanmoins permettre un départ anticipé pour toutes les personnes exposées à une forme d'usure professionnelle et bénéficiant d'une espérance de vie plus faible au moment de leur départ en retraite. De même, l'U2P considère que l'on ne pourra pas échapper, comme cela a été le cas à l'Agirc-Arrco, à une sous-indexation de la revalorisation des pensions des retraités par rapport à l'inflation, à l'exception des retraités les plus modestes.

Le Président de l'U2P Michel Picon ajoute : « Le bateau France est en train de prendre l'eau et l'orchestre des partenaires sociaux continuerait de jouer comme si de rien n'était ? L'U2P s'y refuse. Les artisans, les commerçants de proximité, les professionnels libéraux, tous ceux qui sont à la tête d'une petite entreprise, qui travaillent bien au-delà de la moyenne des Français, ne comprennent pas ces discussions vaines. Ils ne peuvent entendre

plus longtemps les sirènes appelant à travailler moins longtemps. La priorité n'est pas de charger la barque des dépenses sociales mais d'assainir les finances publiques en vue de rétablir la confiance des Français dans leur système de retraites. »

Michel Picon, Président de l'U2P et Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P et Président de la CAPEB, tiendront **un point presse mardi 18 mars à 11h au siège de l'U2P, 53 rue Ampère 75017 Paris** en présence de :

- Dominique Anract, Vice-Président de l'U2P, Président de la CGAD
- Laurent Munerot, Vice-Président de l'U2P, Président de la CNAMS
- Christophe Sans, Vice-Président de l'U2P, Président de l'UNAPL

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 25.03.07**

Paris, 18 mars 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

Merci de vous accréditer auprès de :

- Pauline Wicky pwicky@u2p-france.fr
- François Coën francois@trema.agency

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).